



FACTURE

DE CONTRAT DE FOURNITURE

D'ENERGIE ELECTRIQUE

N°231212-FR/ED0000051117

Du 15 janvier 2024

VOS REFERENCES A RAPPELER :

IA/E21000480 (23867)

GIRAUD D'EYMINI

MAS D'EYMINI ROUTE DE SAINT GI
13200 ARLES

☎Dépannage GRD : 0811882200

Votre contrat de fourniture d'énergie électrique N°E/HC4000058 Tarif C4 CU.

Segment de votre contrat : C4

Point de livraison : 30002581235065

Titulaire du contrat : GIRAUD D'EYMINI

Situé : MAS D'EYMINI-ROUTE DE SAINT GI
13200 ARLES

Référence client : IA/E21000480

Mois de livraison : décembre 2023

Voici la présentation simplifiée de votre facture, dont le détail figure au verso.

Consommation	9,46	Euros
Données mandatées	105,21	Euros
Produit	0,33	Euros
Taxes	22,46	Euros

Total facture HT 137,46 Euros

Total TVA 27,51 Euros

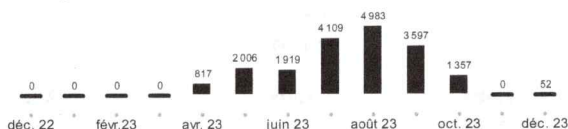
Total facture TTC 164,97 Euros

Montant prélevé le 12 février 2024 164,97 Euros

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie : www.energie-info.fr, le site d'information des pouvoirs publics.*

Historique de votre consommation

■ Index relevé
■ Index estimé
■ Index déclaré



ENERGIES DU SANTERRE APE 3514Z SIRET 811 072 974 00017 N° TVA INTRA FR27811072974

ENERGIES DU
SANTERRE

TALON DE REGLEMENT

IA/E21000480 | 231212 - ED0000051117 | 15/01/24 | 164,97 €

Prélèvement automatique

Montant prélevé : 164,97 € le 12/02/2024
Banque : CREDIT AGRICOLE
BIC : AGRIFRPP813
IBAN : FR7611306000000083759805012
Titulaire : EARL GIRAUS D'EYMINI
Référence Unique du Mandat :
++FR81EDS80B528EDSSAS00000730000001

Contrat d'électricité sur PDL 30002581235065 (. MAS D'EYMINI-ROUTE DE SAINT GI - 13200 ARLES -)

COMPTEUR	Nouvel index			Index ancien	Coef. lecture	Consommation
	Date	Mode	Valeur			
N° 25812350 (Compteur jaune électromécanique)						(kWh)
Heures Pleines Hiver	14/12/2023	Relevé	1136	1084	1	52
Heures Creuses Hiver	14/12/2023	Relevé	441	441	1	0
Heures Pleines Ete	14/12/2023	Relevé	106569	106569	1	0
Heures Creuses Ete	14/12/2023	Relevé	53703	53703	1	0

Consommation	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
9,46 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 15/11/2023 au 14/12/2023						
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines Hiver	52 kWh	0,18185 /kWh	9,46		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses Hiver	0 kWh	0,15288 /kWh	0,00		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Pleines Ete	0 kWh	0,1583 /kWh	0,00		Oui	20,00
(TR) Consommation (€/kW/an) Heures Creuses Ete	0 kWh	0,14564 /kWh	0,00		Oui	20,00

Prestations sur contrat	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
0,33 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 15/11/2023 au 14/12/2023						
Garanties de capacités C4	52 kWh	0,00625 /kWh	0,33		Non	20,00

Taxes sur conso.	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
0,03 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 15/11/2023 au 14/12/2023						
Contribution service public électricité	52 kWh	0,0005 /kWh	0,03		Non	20,00

Part transport	Base retenue	Prix Unitaire	Consommation	Abonnement	Tx loc.	TVA
105,21 € HT		Euros	Euros HT	Euros HT	Oui/Non	%
Du 15/11/2023 au 14/12/2023						
Composante soutirage fixe - Reprise	-1 620	0,04008		-64,93	Non	20,00
Composante comptage - Reprise	-30	0,69902		-20,97	Non	20,00
Composante gestion - Reprise	-30	0,5459		-16,38	Non	20,00
Composante comptage - Echu	30	0,69902		20,97	Non	20,00
Composante gestion - Echu	30	0,5459		16,38	Non	20,00
Composante soutirage fixe - Echu	1 620	0,04008		64,93	Non	20,00
Conso du GRD HPH	52	0,0563	2,93		Non	20,00
Du 15/12/2023 au 13/01/2024						
Composante comptage - Echoir	30	0,69902		20,97	Non	20,00
Composante gestion - Echoir	30	0,5459		16,38	Non	20,00
Composante soutirage fixe - Echoir	1 620	0,04008		64,93	Non	20,00

Taxes	Assiette	Taux	Montant	TVA
22,43 € HT	Euros HT	%	Euros HT	%
CTA	102,28	21,93	22,43	20,00

Détail de la TVA		Taux de TVA		Montant HT	Montant TVA	Montant TTC
		20,00 %		137,46	27,51	164,97
Détail des puissances	P. réduite	HPH	HCH	HPE	HCE	
Puissance souscrite (kVA)	54	54	54	54	54	
Coefficient de puissance réduite						
Puissance atteinte (kVA)		28				

PENALITE DE RECouvreMENT

Clients Pros: Conformément au décret n°2012-1115 du 02 octobre 2012, en cas de retard de paiement, des pénalités de 40 € forfaitaires seront imputées lors de la facture suivante. L'énergie est notre avenir, économisons-la !

MODALITES DE PAIEMENT

- Heures d'ouverture : De 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 13h30 à 16h00 le vendredi.
 * Par chèque bancaire, à l'ordre d'Energies du Santerre. * En espèces, présentez-vous muni de cette facture à nos bureaux.
 * Par prélèvement, vous réglez par l'intermédiaire de votre établissement bancaire le montant de vos factures à l'échéance prévue.
 * La mensualisation, vous payez vos factures en 10 mensualités par prélèvement : pas de déplacement, d'attentes, d'oublis
 * Par virement sur notre compte : Societe Generale FR76 3000 3035 8400 0200 0318 407 BIC : SOGEFRPP

MEDIATEUR

En cas de litige lié à l'exécution du contrat, si votre réclamation écrite auprès d'Energies du Santerre n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois vous pouvez saisir le médiateur national de l'énergie : Energie-Info, le service d'information des pouvoirs publics, N°Vert 0800 112 212 (appel gratuit depuis une ligne fixe) www.energie-mediateur.fr ou www.energie-info.fr

MOYENS D'ACCES AUX TARIFS

Sur notre site internet : www.energiesdusanterre.fr ou par téléphone au 03 22 73 31 82